

REGLEMENT DU JEU
« Grand concours Les 100 ans du Pélican »
Du 15/03/2021 au 15/03/2022

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La société HE, SAS au capital de 130.784.350 euros dont le siège social est situé 2 rue des Martinets – 92500 RUEIL MALMAISON, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 414 842 062 (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 15/03/2021 au 15/03/2022 un Jeu, sans obligation d'achat intitulé « **Grand concours Les 100 ans du Pélican** » sous forme d'instantanés gagnants et tirages au sort (Ci-après le « Jeu ») dont les modalités sont exposées ci-dessous.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Jeu sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble du foyer des dits personnels (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique).

Le Jeu est limité à une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse électronique) et par foyer (par foyer, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes ayant le même nom et/ou vivant à la même adresse).

La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des participants, en leur demandant une copie de leur pièce d'identité.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

ARTICLE 3. DUREE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 15/03/2021 au 15/03/2022 inclus, à l'occasion de l'opération « **Grand concours Les 100 ans du Pélican** », sur le site internet www.Les100ansdupelican.fr. Le site est hébergé chez Amazon.

La Société Organisatrice et la société de gestion du Jeu se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit mise en cause.

ARTICLE 4. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour jouer, il lui suffit :

- De se rendre sur le Site www.Les100ansdupelican.fr du 15/03/2021 au 15/03/2022 et de cliquer sur le lien du Jeu.
- De s'inscrire via le formulaire de participation en remplissant les informations suivantes (champs obligatoires) : Nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, date de naissance
- De participer au jeu : Répondre à la question

- Si la réponse est correcte : l'animation jackpot est lancée et le consommateur découvre immédiatement son gain (instant gagnant).

- Si la réponse est incorrecte : Le participant remporte le lot de consolation : une recette de cuisine sous format PDF.

Tous les participants seront inscrits automatiquement au tirage au sort final.

Au total, 12 tirages au sorts sont prévus afin de déterminer deux gagnants (un tirage au sort par mois, faisant au total 24 gagnants).

ARTICLE 5. DOTATIONS

Sont offertes, pendant la période du Jeu, les Dotations suivantes (ci-après la/les « Dotation(s) ») :

En instants gagnants :

- 2500 totebag d'une valeur unitaire commerciale de 1,35€ TTC.
- 1500 canotiers d'une valeur unitaire commerciale de 1,99€ TTC.
- 2700 décapsuleurs d'une valeur unitaire commerciale de 0,80€ TTC.
- 2500 cadres photo d'une valeur unitaire commerciale de 0,79€ TTC.
- 45 000 webcoupons de 0,50€.

Lot de consolation :

- 1 recette de cuisine sous format PDF.

En tirages au sort :

- 12 diners de 6 personnes La Belle Assiette d'une valeur unitaire commerciale de 329€ TTC.
- 12 box apéro d'une valeur unitaire commerciale de 115€ TTC.

Le premier gagnant du Tirage au sort recevra son lot en avril 2021 et le dernier gagnant du tirage au sort recevra son lot en avril 2022.

ARTICLE 6. DETERMINATION DU/DES GAGNANT(S)

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts. Un instant gagnant est défini par une date et une heure ; à ce moment précis une Dotation est mise en Jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la Dotation reste en Jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte ainsi la Dotation. Tant que la Dotation n'est pas gagnée, elle reste en Jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

Les 12 tirages au sort seront effectués par Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés, 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité - 13100 Aix-en-Provence et auront lieu tous les mois pour déterminer deux gagnants à chaque fois.

ARTICLE 7. ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les gagnants recevront leur lot par envoi postal ou transporteur ainsi qu'un courrier d'accompagnement ; les webcoupons et les lots de consolation seront envoyés par email ; les 12 gagnants des Diners de 6 personnes « La Belle Assiette » recevront un courrier leur indiquant de prendre contact avec l'agence organisatrice, aux coordonnées renseignées lors de la participation, dans un délai de 4 à 6 semaines après la date de fin du jeu.

Les Dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. En aucun cas le gagnant ne pourra demander à ce que la Dotation remise par la Société Organisatrice ne soit échangée contre sa valeur en espèces ni fasse l'objet d'un échange ou d'un remplacement contre une autre Dotation.

La Dotation ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en numéraire, ni d'une contrepartie de quelque nature que ce soit et la Dotation sera non cessible. Toutefois, en cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation annoncée par une autre Dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS - PARTICIPATIONS NON CONFORMES

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de réattribuer ou non la Dotation à un autre participant.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement. La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 9. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la Dotation gagnée, ce que les participants reconnaissent expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa Dotation.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de ne pas diffuser tout contenu (message, image, photo, vidéo, etc.) :

- manifestement contraire aux bonnes mœurs et/ou à la réglementation ;
- et de manière générale, tout contenu contraire aux intérêts commerciaux de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice du Jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site du Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site du Jeu et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

ARTICLE 10 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le participant peut se faire rembourser les frais de connexion au jeu sur la base forfaitaire de 0,19€ sur simple demande écrite faite au plus tard le 15/03/2022 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée d'un relevé bancaire (IBAN-BIC) à l'adresse du Jeu : **GRAND CONCOURS LES 100ANS DU PELICAN - OPERATION 19139, 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3** et en joignant une copie du contrat d'abonnement de l'opérateur internet par lequel la connexion a été effectuée, une copie de la facture détaillée de l'opérateur par lequel la connexion a été effectuée et dans le cas des cartes prépayées, une fiche d'identification. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 11 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel des participants sont collectées par la Société Organisatrice aux seules fins de traitement de leur participation au Jeu/l'opération, de la gestion et de l'attribution des dotations, ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires applicables. Les données collectées sont conservées pour la durée de validité du Jeu/de l'opération et/ou des dotations et pendant une durée de 12 mois à compter de la fin du Jeu. Elles sont susceptibles d'être partagées avec les sous-traitants et/ou prestataires tel que HighCo Data et/ou l'enseigne auxquels la société organisatrice peut faire appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu. La Société organisatrice s'engage à traiter les Données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Conformément au RGPD, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement des données le concernant, en écrivant à la Société Organisatrice : HE, 2 rue des Martinets, 92500 RUEIL MALMAISON, et en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse lui sera alors adressée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la demande. Toutefois, l'exercice du droit de suppression avant la fin du Jeu par un participant entrainera l'annulation automatique de sa participation au Jeu. Le Participant peut formuler une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que le traitement de données à caractère personnel le concernant n'est pas conforme au RGPD.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.

ARTICLE 13 – INSTANTS GAGNANTS ET REGLEMENT

Acceptation du règlement :

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu. Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Modification du règlement :

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

Instants gagnants et consultation du règlement :

Les instants gagnants ainsi que le règlement complet du Jeu, y compris ses avenants éventuels, sont déposés auprès de l'étude d'huissier : Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés, 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité - 13100 Aix-en-Provence.

Le règlement est également disponible sur le site internet de la Société Organisatrice ou site du Jeu.

Contestation :

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à :

**GRAND CONCOURS LES 100ANS DU PELICAN
OPERATION 19139
13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation

ou réclamation ne sera pris en compte. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de 1 mois après la clôture du Jeu.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE – LITIGES – INTERPRETATION

Le Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Heineken Entreprise Société par Actions Simplifiée au capital de 130.784.350 euros dont le siège social est situé Immeuble H2O, 2 rue des Martinets à 92569 Rueil-Malmaison cedex - immatriculée au RCS de Nanterre sous le N° 414 842 062 édite le site Internet www.les100ansdupelican.fr.

Heineken est attaché au respect de la vie privée des Internautes accédant au Site. La présente Politique de confidentialité a pour objet de permettre à Internaute de prendre connaissance des modalités de collectes et de traitements des données à caractère personnel le concernant tout au long de sa navigation sur le Site et de ses droits en matière de respect de sa vie privée et de protection de ses données à caractère personnel.

Dans le cadre des traitements de données à caractère mise en œuvre sur le Site, Heineken se conforme à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi « Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») (ensemble la « Règlementation sur la protection des données »)

Dans le cadre de sa politique de respect de la vie privée des personnes, Heineken a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez contacter pour toute demande relative à la protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : DPO-HEINEKEN 2 rue des Martinets, 92569 RUEIL MALMAISON cedex.

Pour quelles raisons pouvons-nous traiter vos données dans le cadre de votre navigation sur le Site ?

Au cours de votre navigation sur le Site nous sommes susceptibles de collecter des données vous concernant. Aucune des données ne sera collectée à votre insu. Nous ne collectons vos données que pour les finalités déterminées, explicites et légitimes suivantes :

- Gestion, administration du jeu-concours et du règlement du jeu, gestion et livraison des éventuels services et dotations dont vous pourriez bénéficier en participant au jeu-concours, gestion des réclamations, des éventuels contentieux.
- Marketing : nous pouvons utiliser les informations concernant vos visites et recherches sur notre site, pour améliorer et analyser nos services, mieux comprendre vos besoins et vos intérêts, cibler nos publicités, nos campagnes marketing et personnaliser nos contenus et nos offres.
- Maintenance et optimisation du site en vue de vérifier/améliorer la qualité de service, la disponibilité et la performance du service, solutionner les éventuels problèmes ou anomalies de fonctionnement, et sécuriser le site contre la fraude.

Avec qui partageons-nous vos données ?

Nous sommes amenés à partager les données vous concernant avec des tiers sous-traitants pour nous aider à exécuter et fournir nos services prévus sur ce site dans le cadre des finalités décrites ci-dessus.

Nous nous assurons que nos sous-traitants présentes les garanties suffisantes quant aux mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre de manière à ce que l'usage des données soit effectué conformément à la Règlementation sur la protection des données.

Où sont localisées vos données ?

Les données peuvent être localisées dans un pays de l'Union européenne mais aussi en dehors de l'Union Européenne. Dans ce dernier cas, nous nous assurons que les données se situent dans un pays hors UE assure un niveau de protection adéquat concernant le traitement des données en conformité avec la Règlementation sur la protection des données. A défaut, nous prenons des garanties appropriées de manière à ce que le niveau de protection garanti par la Règlementation sur la protection des données.

Durée de conservation

Vos données collectées et traitées dans le cadre des services fournis sur le Site et conformément à la présente Politique. Nous conservons vos données pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Ainsi vos données sont généralement conservées pour la durée du jeu-concours ou des services proposés sur le Site et au-delà, pour répondre à nos obligations légales, contractuelles, fiscales ou pour assurer la défense de nos intérêts.

Comment sécurisons-vous vos données ?

Heineken s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir un niveau de sécurité, d'intégrité et de confidentialité adapté au risque compte tenu notamment de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement pour protéger vos données contre le vol, la destruction, l'altération, la perte accidentelle, la diffusion ou l'accès non autorisé.

Utilisation de Cookies

Nous utilisons des cookies ou des technologies similaires pour collecter des données sur notre Site afin de nous fournir des renseignements et nous souvenir de vous quand vous vous connectez sur notre Site, mieux comprendre vos intérêts, faciliter l'accès à nos services, assurer l'exécution de nos services, les analyser et nous permettre de proposer des publicités et des offres personnalisées.

Pour en savoir plus, prenez connaissance de notre politique en matière de cookie accessible sur ce Site à l'adresse suivante : www.les100ansdupelican.fr.

Vos droits

Vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel et après avoir justifié de votre identité, vous bénéficiez, dans les conditions prévues aux articles 15 à 22 du RGPD :

- d'un droit d'accès : l'internaute peut obtenir communication des données le concernant;
- d'un droit de rectification : en cas d'inexactitude de ces informations, l'internaute peut exiger qu'elles soient rectifiées ou complétées;
- d'un droit d'effacement : l'internaute peut exiger que ses données soient effacées, équivalent pour tout inscrit à un espace privé, à la fermeture de son compte.
- d'un droit d'opposition : l'internaute peut s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ;
- d'un droit de limitation : l'internaute peut obtenir la limitation du traitement de ses données ;
- d'un droit de portabilité : l'internaute peut demander de recevoir ses données personnelles qu'il a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, dans certaines circonstances, ou demander qu'elles soient transmises à un autre responsable de traitement si cela est techniquement possible

Vous pouvez contactez nos Services afin d'exercer vos droits à l'adresse électronique suivante : dpoheinekenentreprise@heineken.fr en joignant à votre demande une copie d'un titre d'identité. Notez que vous pouvez également rectifier ou supprimer des données directement sur votre compte client sous réserves que nous ayons besoin de conserver certaines données pour satisfaire à des exigences légales et/ou pour la gestion de la relation commerciale, de vos commandes ou de vos factures.

Si vous avez donné votre consentement pour le traitement de vos données personnelles, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans que cela ne porte atteinte à la licéité du traitement avant le retrait.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Heineken vous rappelle que vous pouvez contacter la CNIL directement sur le site <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.